



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod DOC 19.01

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers

04 MAI 2022

Greffe Le greffier

N° d'entreprise : 0427 920 547

Nom

(en entier) : **MENUISERIE RAQUET**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Donsart, 22 à 4880 AUBEL**

**Objet de l'acte : Mandats d'administrateurs: nominations/reconductions**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26/07/2021**

Les mandats des administrateurs étant échus à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du mois de juin 2021, il est décidé de pourvoir à leur reconduction et/ou leur remplacement.

a) Premièrement, il est donc décidé de reconduire le mandat d'administrateur de la SA BOLIMA.

Monsieur Marc BONTEN, ..., est désigné pour remplir la fonction de représentant permanent de la société pour l'exercice dudit mandat.

b) Le mandat d'administrateur de M. Marc BONTEN, quant à lui, n'est pas renouvelé. En remplacement, il est décidé de nommer en qualité d'administrateur, la SA TERRE & BOIS, n° BCE 0878.090.322, ayant son siège sociale à Donsart 22 à 4880 Aubel.

Madame Laura BONTEN, ..., est désignée pour remplir la fonction de représentant permanent de la société pour l'exercice dudit mandat.

Ces mandats prendront effet rétroactivement au 12 juin 2021 pour se terminer, sauf renouvellement, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du mois de juin 2027, soit une durée inférieure à 6 ans conformément à l'art.7:85 du CSA.

Ces mandats seront rémunérés ou non, en fonction d'une décision de l'Assemblée générale et ils ne sont pas affectés d'une limitation du pouvoir signature.

c) L'Assemblée mandate THG VERVIERS SA pour procéder aux formalités de publication de cette résolution et lui reconnaît le pouvoir de signer les formulaires ad hoc pour le greffe ou pour la BCE.

Vote : l'Assemblée approuve à l'unanimité des actionnaires présents.

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MEME JOUR**

Immédiatement après l'Assemblée générale, les administrateurs se sont réunis en Conseil d'administration, pour réaliser les formalités quant au mandat d'administrateur-délégué.

Il est donc décidé à l'unanimité de renommer en qualité d'administrateur-délégué:

- la SA BOLIMA,

Dans le cadre de l'exercice de ce mandat, Monsieur Marc BONTEN est désigné pour remplir la fonction de représentant permanent.

Ce mandat prendra effet ce jour pour une durée indéterminée. Il n'est pas affecté d'une limitation du pouvoir de signature.

POUR LA SA MENUISERIE RAQUET,  
son mandataire,  
THG VERVIERS SA,  
représentée par son administrateur-délégué  
Jean DAVISTER

Déposé en même temps qu'un exemplaire complet des documents susmentionnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).